



NOS MISSIONS

- CONTRÔLER L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION PRUDENTIELLE DU SECTEUR FINANCIER POUR :
- ASSURER LA CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS DES BANQUES ET DES ASSURANCES
- LUTTER CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME
- PROTÉGER LA CLIENTÈLE
- PRÉSERVER LA STABILITÉ FINANCIÈRE
- RÉSOUDRE LES CRISES EN LIMITANT AU MAXIMUM LE RECOURS AU SOUTIEN FINANCIER PUBLIC
- REPRÉSENTER LA FRANCE EN TANT QU'AUTORITÉ DE CONTRÔLE AUX NIVEAUX INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

NOS VALEURS

- Servir l'intérêt général
- Se concerter avec l'ensemble des autorités monétaires et financières
- Être à l'écoute de la clientèle, pour mieux la protéger
- Entretenir un dialogue constant avec les professionnels du secteur financier
- Développer les compétences de nos collaborateurs par la formation et la diversité des parcours professionnels

NOTRE VISION

- Être un superviseur intégré banque/assurance, adossé à la banque centrale
- Apporter une contribution importante aux mécanismes de supervision et de résolution bancaires européens (MSU et MRU)
- Contribuer à la stabilité et au développement des établissements financiers, banques et assurances
- Rendre plus sûr l'usage des produits et services financiers
- Améliorer la régulation internationale du système financier

NOTRE EXPERTISE

- Une institution qui réunit les autorités de contrôle et d'agrément de la banque et de l'assurance
- Une capacité à tirer les leçons de la crise, grâce à des compétences élargies à :
 - la stabilité financière et la protection de la clientèle en 2010
 - la résolution bancaire en 2013
 - la résolution des assurances en 2016
- Une capacité à s'adapter à un environnement changeant et aux innovations



ACPR

Missions nationales et européennes

Publié le 21/11/2017 | FR | PDF (1.09 Mo)

TÉLÉCHARGEMENT ↕

(/SITES/DEFAULT/FILES/MEDIA/2017/11/21/VF_A2020-ACTION_9-VALORISER_LACPR.PDF)